



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Conditions de travail des greffiers

Question écrite n° 9881

Texte de la question

M. Thibaut François appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation préoccupante des greffiers dans sa circonscription, mais également dans tout le département du Nord. Il a été informé que les greffiers ont récemment organisé une manifestation, le lundi 3 juillet 2023, afin de protester contre leurs conditions de travail. Les greffiers jouent un rôle essentiel au sein du système judiciaire, garantissant la bonne administration de la justice. Leur travail rigoureux et leur expertise contribuent à assurer la transparence et l'équité dans les procédures judiciaires. Cependant, il semble qu'ils soient confrontés à des difficultés qui affectent leur capacité à remplir leurs fonctions de manière efficace et efficiente. Dans le cadre de cette manifestation, les greffiers ont exprimé leur mécontentement concernant leurs conditions de travail. Ils soulignent des charges de travail excessives, des délais serrés, ainsi qu'un manque de ressources et de personnel adéquat pour faire face aux demandes croissantes. Ces problèmes ont un impact direct sur la qualité du service rendu et peuvent entraîner des retards et des erreurs préjudiciables aux justiciables. Il souhaiterait savoir comment le Gouvernement compte soutenir les greffiers et améliorer leurs conditions de travail et il aimerait également connaître les actions qui seront mises en place pour garantir que ces professionnels essentiels disposent des ressources et du soutien nécessaires pour exercer leurs fonctions de manière optimale.

Texte de la réponse

Les États généraux de la justice ont confirmé que le rôle des greffiers des services judiciaires est essentiel pour le bon fonctionnement des juridictions. Un recrutement massif de 1800 greffiers supplémentaires au cours des cinq prochaines années a été acté et est indispensable, ce que va permettre l'adoption de la loi d'orientation et de programmation du ministère de la Justice. Ainsi, au regard des forts enjeux de recrutements dans le cadre du quinquennal et de la clarification des missions des acteurs de l'équipe juridictionnelle au sein des juridictions, il est impératif de reconnaître leur investissement au service de l'institution judiciaire, de les fidéliser et de leur offrir un parcours professionnel cohérent et attractif, pour lesquelles des attentes fortes et parfois divergentes ont été exprimées par les personnels lors de mobilisations au sein des juridictions. Un accord de méthode relatif à la négociation d'un protocole d'accord sur la revalorisation des métiers de greffe a ainsi été signé le 13 juillet 2023 par le directeur des services judiciaires et les quatre organisations syndicales représentatives des fonctionnaires des services judiciaires, que sont l'UNSA-SJ, la CGT, la CFDT et FO Justice. Cet accord ouvre des négociations sur les filières administratives et juridictionnelles des juridictions dans l'objectif de la signature d'un protocole d'accord en octobre 2023 portant sur les points suivants : -Une revalorisation indiciaire et statutaire des greffiers de catégorie B prenant la forme : -d'une revalorisation immédiate de la grille indiciaire des greffiers soit un rehaussement de 10 points minimum pour 4600 greffiers (+590,70€ bruts annuels) ; entre plus + 12 et + de 22 points pour 6700 greffiers (de 709€ bruts annuels à 1299,60€ bruts annuels). -d'une revalorisation statutaire, intervenant dès le 1er janvier 2024 et prévoyant notamment le décontingement de l'échelon spécial du grade de greffier principal (échelon sommital) ce qui permettra, pour les agents concernés, un gain de plus de 649€ brut annuel. Cette revalorisation a également pour objet la réduction de durée d'échelons du grade

de greffier, en vue d'une accélération de carrière. -La création d'un corps de catégorie A, d'une volumétrie de 3200 agents. La création de ce corps, dont les modalités d'accès, transitoires et pérennes, sont en cours de finalisation, permettra aux greffiers qui le souhaitent d'évoluer vers des fonctions de plus grandes responsabilités et expertise. Le corps contribue ainsi à la définition de parcours professionnels attractifs et cohérent. S'agissant des conditions de travail, le plan de soutien numérique aux juridictions déploie une série d'actions concrètes destinées à améliorer le quotidien des professionnels des juridictions : recrutement de techniciens informatiques, amélioration du réseau, audit numérique, évolution des applicatifs et dématérialisation. Enfin, le plan immobilier judiciaire très ambitieux (362 millions d'euros en 2024) permettra d'assurer les chantiers de restructurations, d'extension et de réhabilitation destinés à améliorer les conditions de travail des personnels ainsi que l'accueil des justiciables. L'ensemble des mesures s'inscrit dans la volonté réaffirmée du garde des Sceaux, ministre de la justice, de reconnaître et de valoriser l'engagement quotidien des personnels de greffe au service de l'institution judiciaire.

Données clés

Auteur : [M. Thibaut François](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9881

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juillet 2023](#), page 6355

Réponse publiée au JO le : [7 novembre 2023](#), page 10013